

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
47e séance  
tenue le  
jeudi 30 novembre 1989  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 47e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

HOMMAGE A LA MEMOIRE D'AHMED ABDALLAH ABDEREMANE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
FEDERALE ISLAMIQUE DES COMORES

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE CLAUDIO TEEHANKEE, REPRESENTANT PERMANENT DES PHILIPPINES  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.  
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/44/SR.47  
11 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

HOMMAGE A LA MEMOIRE D'AHMED ABDALLAH ABDEREMANE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE ISLAMIQUE DES COMORES

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE CLAUDIO TEEHANKEE, REPRESENTANT PERMANENT DES PHILIPPINES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Le PRESIDENT, au nom de la Commission, exprime sa sympathie au Gouvernement et au peuple de la République fédérale islamique des Comores à l'occasion de la mort tragique du Président Ahmed Abdallah Abderemane.
2. Il présente également ses condoléances à la délégation philippine à l'occasion du décès prématuré du Représentant permanent des Philippines, Claudio Teehankee.
3. Sur proposition du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire d'Ahmed Abdallah Abderemane, Président de la République fédérale islamique des Comores, et de Claudio Teehankee, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur l'examen général triennal des orientations des activités opérationnelles de développement (A/C.2/44/L.65)

4. M. KRAMER (Canada) présente le projet de résolution au nom des auteurs, auxquels le Danemark et la France se sont joints. Les auteurs avaient espéré travailler avec d'autres délégations, notamment celles des pays du Groupe des 77, pour présenter un texte commun, mais le manque de temps a obligé à présenter des textes distincts.
5. Le projet de résolution A/C.2/44/L.65 propose des moyens de rendre plus efficaces les activités opérationnelles des Nations Unies et d'en augmenter l'effet. Le préambule souligne quelques questions essentielles : la nécessité pour le système des Nations Unies de s'adapter à la diversité de situation des pays en développement, et le fait que le système des Nations Unies pour le développement doit leur apporter des solutions adaptées, la nécessité pour les organismes du système des Nations Unies de puiser dans leurs propres ressources tout en favorisant une gestion nationale des programmes, et l'importance, pour le succès de ceux-ci, des questions de financement.
6. Le dispositif comprend trois sections. La première, qui définit les buts et objectifs, marque la conviction des auteurs qu'une large participation de la population au processus de développement doit être encouragée. Les principaux éléments de la deuxième section, qui présente des considérations générales, se trouvent aux paragraphes 2, 4, 6, 7 et 8. La dernière section définit un programme d'action qui comprend des propositions précises pour harmoniser et simplifier les procédures, développer plus avant la notion de déclarations communes par pays, et décentraliser davantage les activités opérationnelles.

(M. Kramer, Canada)

7. Le projet de résolution n'aborde pas un certain nombre de questions que les auteurs s'attendent à voir figurer dans le projet de texte que doit soumettre le Groupe des 77. Les auteurs espèrent que des discussions constructives aboutiront à l'adoption par consensus d'une résolution complète.

Projet de décision sur la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (A/C.2/44/L.66)

8. M. HARRISON (Royaume-Uni) dit que le projet de décision A/C.2/44/L.66 est court et ne nécessite pas beaucoup d'explications. La délégation britannique est convaincue que les modalités actuelles de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement pourraient être améliorées de façon que la Conférence soit à la fois plus efficace et plus brève. Toute proposition particulière tendant à améliorer le texte sera bienvenue, et le représentant britannique espère que la décision pourra être adoptée par consensus.

Projet de résolution sur les besoins futurs dans le domaine de la population, y compris la mobilisation des ressources nécessaires pour une assistance internationale dans ce domaine (A/C.2/44/L.67)

9. M. RADE (Pays-Bas) présente le projet de résolution au nom des auteurs auxquels se sont joints l'Égypte, la Finlande, l'Indonésie, la Jamaïque, le Mexique, le Soudan et le Zimbabwe. Il rappelle que s'est déroulé à Amsterdam du 6 au 9 novembre 1989 le Forum international sur la population au XXI<sup>e</sup> siècle, organisé pour commémorer le vingtième anniversaire de la création du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les participants ont examiné le rapport établi par le Fonds des Nations Unies pour la population, qui contient ses constatations sur l'ensemble de la question démographique, et la Déclaration d'Amsterdam relative à une vie meilleure pour les générations futures a été adoptée; cette déclaration présente les mesures précises que pourraient mettre en oeuvre les gouvernements et les organisations privées, avec l'appui du système des Nations Unies, des organismes bilatéraux et des organisations internationales non gouvernementales.

10. Dans son préambule, le projet de résolution rappelle les décisions prises par le Conseil d'administration du PNUD et par l'Assemblée générale au sujet de l'examen et de l'évaluation effectués par le FNUAP. Le représentant des Pays-Bas appelle l'attention de la Commission sur les paragraphes du dispositif qui saluent la Déclaration d'Amsterdam et demandent de la porter à l'attention de toutes les parties concernées.

Projet de résolution sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/C.2/44/L.68)

11. M. TAI (Malaisie), parlant au nom des pays du Groupe des 77, dit que le Groupe attache une grande importance aux activités opérationnelles du système des Nations Unies et présente le projet de texte à la Commission pour examen.

Projet de résolution sur le quarantième anniversaire de la coopération technique multilatérale au sein du système des Nations Unies (A/C.2/44/L.69)

12. M. TAI (Malaisie), parlant au nom du Groupe des 77, dit que le projet de résolution que le Groupe soumet à la Commission pour examen est très simple.

ORGANISATION DES TRAVAUX

13. Le PRESIDENT dit que, comme il faut se prononcer sur 36 projets, il devra informer le Président de l'Assemblée générale que la Commission ne pourra achever ses travaux le 30 novembre 1989, comme initialement prévu. Après avoir examiné avec les autres membres du Bureau le travail que la Commission avait à accomplir, il a dû à regret conclure qu'elle n'était pas sur le point d'achever ses délibérations. Il suggère donc que la Commission cherche, dans un esprit de coopération, à parvenir à un accord le 8 décembre au plus tard sur toutes les questions en suspens de façon à achever ses travaux le 11 décembre, étant donné en particulier que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'apartheid doit commencer le 12 décembre. En l'absence d'objections, il considérera que la Commission approuve cette proposition.

14. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 15.